

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AGON

1. Nature des articles :

La revue *Agôn* publie des articles originaux, qui n'ont pas fait l'objet d'une publication antérieure. Les auteurs sont libres de publier leur article dans un autre support au-delà d'un délai de 6 mois.

La revue reçoit des articles en français et en langue étrangère. Les articles en langue étrangère doivent être accompagnés de deux résumés : l'un dans leur langue, l'autre en anglais ou en français.

Le support électronique de la revue permet l'utilisation du multimédia au cœur même des textes : images, graphiques, hypertexte, saisies d'écran, séquences vidéo. Tous ces documents doivent avoir au préalable fait l'objet d'un contrôle au regard de la législation en vigueur concernant les droits d'auteur, droits à l'image et droits de diffusion.

2. Paramètres généraux de formats des articles :

Les citations des œuvres qui ne sont rédigées ni en français ni en anglais doivent être traduites en français (il est recommandé de faire figurer le texte original en note).

La longueur des articles est soumise à l'appréciation de chacun.

Les articles doivent comprendre les éléments suivants :

- titre
- nom et prénom de l'auteur
- résumés en français
- bibliographie des ouvrages cités (voir plus bas pour la mise en forme des références)
- adresse courriel de l'auteur

Les articles doivent être soumis au format électronique et envoyés à l'adresse : agon@ens-lyon.fr

Les formats acceptés sont : .doc et .rtf

3. Mise en forme du texte et typographie

Il est souhaitable de séparer l'article en parties et d'intégrer des intertitres (non numérotés et significatifs — éviter les intertitres « Introduction » et « Conclusion »).

Les citations longues (de plus de trois lignes) doivent être mises en retrait, sans guillemets. Toute modification apportée à une citation doit être signalée entre crochets ; des points de suspension entre crochets signalent la suppression d'un segment de la citation. Toute modification typographique ou linguistique apportée à une citation doit être signalée par une mention en fin de citation : *traduction* ou *souligné*. Les appels de note en fin de phrase doivent figurer avant le point ; dans le cas d'un appel à la fin d'une citation, l'appel doit se situer à l'intérieur des guillemets. Les titres d'œuvres sont en italique, de même que les expressions en langue autre que le français. Les titres d'articles, de chapitres, de nouvelles, d'essais ou de poèmes sont mis entre guillemets. On préférera les guillemets français, réservant les guillemets anglais pour les citations à l'intérieur des citations.

Le texte doit être envoyé sans mise en forme particulière afin de faciliter sa mise en ligne.

4. Mise en forme des références

Si l'on réfère fréquemment à un même ouvrage (l'œuvre étudiée par un article, par exemple), on peut indiquer dans une note que l'on utilisera une abréviation du titre pour référer à cet ouvrage (exemple : « Désormais, les renvois à cet ouvrage [à cet article] seront signalés par la mention XY, suivie du numéro de page. »). Ainsi, la référence dans le corps du texte prendra la forme : (XY, p. 10).

A/ Notes de bas de page :

Première mention d'un ouvrage

La première mention d'une œuvre doit comporter l'ensemble des références de l'ouvrage ou de l'article. (**voir ci-dessous la mise en forme**) On réservera la mise en forme « NOM, Prénom » pour la bibliographie, préférant celle de « Prénom, Nom » pour les notes de bas de page.

Pour un ouvrage ou un article déjà cité

Prénom, Nom, *Titre, op. cit.*, p. XX

Prénom, Nom, « Titre de l'article », *art. cit.*, p. XX.

Lorsqu'un article ou un ouvrage sont cités dans deux notes consécutives, la référence se fera de la manière suivante :

Ibid., p. X = lorsque la page est différente.

Ibidem. = lorsque l'ouvrage et la page sont identiques.

B/ Bibliographie :

Monographie

NOM, Prénom, *Titre de la monographie*, lieu, éditeur, année.

Partie de monographie

NOM, Prénom, « Titre de la partie », *Titre de la monographie*, lieu, éditeur, année.

Thèse ou mémoire

NOM, Prénom, « Titre de la thèse ou du mémoire », thèse de doctorat nouveau régime / mémoire de Master 1/mémoire de Master 2, sous la direction de M. le professeur X, département ou faculté, Université X, année de soutenance.

Ouvrage collectif

NOM, Prénom [dir.], *Titre*, lieu, éditeur, année.

NOM, Prénom, et NOM, Prénom [dir.], *Titre*, lieu, éditeur, année.

Dossier de revue

NOM, Prénom (année), dossier « XYZ », *Titre de revue*, année, vol. X, no Y (trimestre).

Site internet

NOM, Prénom, *Titre du site*, [en ligne]. URL : <http://...> [Site consulté le jour / mois / année].

Article tiré d'un site internet

NOM, Prénom, « Titre », in *Titre du site*, [en ligne]. URL : <http://...> [Site consulté le jour / mois / année].

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la revue : agon@ens-lyon.fr